



ORLY

EN MOUVEMENT !

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

POUR UNE VILLE MIEUX
PARTAGÉE



LE PLAN DE MOBILITÉ DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour faciliter les déplacements quotidiens à Orly et accompagner l'utilisation de moyens de transport plus respectueux de l'environnement, la Ville d'Orly lance son Plan de Mobilité durable.



Le Plan de Mobilité durable est un **ensemble d'actions** qui vise à améliorer les déplacements des Orlysiens et à répondre aux enjeux du développement durable dans les **six prochaines années**. À travers ce plan, la Ville d'Orly souhaite :

- ▲ Favoriser l'utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle (transport en commun, marche à pied, vélo, trottinette, etc.)
- ▲ Mieux relier les différents quartiers entre eux
- ▲ Faciliter les déplacements vers l'aéroport, la Seine, et les communes voisines
- ▲ Améliorer les déplacements près des gares et des points d'intérêt de la ville
- ▲ Permettre la connexion entre les différents types de transports
- ▲ Sécuriser les modes de déplacement non motorisés



MOBILITÉS CHIFFRES CLÉS

25%
des Orlysiens
travaillent sur
la commune

46%
d'entre eux
prennent leur
voiture pour se
rendre au travail

48%
des Orlysiens
qui travaillent à
l'extérieur d'Orly
s'y rendent en
transports collectifs

2%
s'y rendent en vélo

Tous les Orlysiens
vivent à moins de
10 minutes à vélo
d'une gare RER

LA MOBILITÉ DURABLE EN ACTIONS

UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE PENSÉ AVEC LES HABITANTS :

Afin de définir les actions à mettre en place dans le cadre du Plan de Mobilité durable, la Ville d'Orly a travaillé avec un bureau d'études ainsi qu'avec des Orlysiens volontaires pour connaître leurs habitudes de déplacements et recueillir leurs besoins en matière de mobilité.



LES 4 ACTIONS CONCRÈTES DU PLAN DE MOBILITÉ DURABLE :

- ▲ **ACTION 1** : Créer des aménagements en faveur de la pratique du vélo
- ▲ **ACTION 2** : Apaiser le réseau routier (création de zones de rencontre et de zones 30, réduction de la vitesse aux abords des écoles, etc.)
- ▲ **ACTION 3** : Créer des services autour de la mobilité (cours de vélo, service de réparation de vélos, formation des jeunes à la mobilité durable, etc.)
- ▲ **ACTION 4** : Organiser le stationnement dans la ville (stationnement courte durée, stationnement rotatif payant, etc.)





La future chaussée partagée avenue de l'Aérodrome.

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE



Chaussée partagée



Parking vélos



Vélo-rue

LES ACTIONS MISES EN PLACE DÈS SEPTEMBRE 2021 :

- ▲ **AVENUE DE L'AÉRODROME** : l'aménagement d'une **chaussée partagée** entre les voitures et les vélos pour connecter la piste cyclable de la route Charles Tillon à la rue du Commerce.
- ▲ **AVENUE ADRIEN RAYNAL** : le renforcement de la **zone 30** existante pour favoriser la circulation des vélos et améliorer le partage de la route.
- ▲ **RUE LOUIS GUÉRIN** : l'aménagement d'une **vélo-rue** afin de donner la priorité aux cyclistes sur la voie.
- ▲ **DANS TOUTE LA VILLE** : l'installation d'arceaux vélo près des lieux d'intérêt, la mise en place de services en faveur des transports alternatifs (ateliers de réparation vélo, cours de vélo, renseignements sur le Plan de Mobilité Durable à la nouvelle Maison des projets et du développement durable de la Ville d'Orly).

QUELQUES DÉFINITIONS

CHAUSSÉE PARTAGÉE : Chaussée étroite où les véhicules motorisés circulent sur une **voie centrale bidirectionnelle** et les cyclistes sur des voies latérales marquées au sol. La largeur de la voie centrale dédiée aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement. Ces derniers empruntent donc les voies latérales lorsqu'ils se croisent tout en laissant la **priorité aux vélos**.

VÉLO RUE : Chaussée étroite où **le cycliste a la priorité** et où la voiture ne peut pas le doubler et doit circuler derrière lui.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
www.mairie-orly.fr